

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice ont été mis à la disposition de la presse:

Dans l'affaire de l'Anglo-Iranian Oil Company entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Empire d'Iran, la cause du Gouvernement de l'Iran, dont l'Agent devant la Cour est M. Hossein Navab, Ministre d'Iran à La Haye, sera exposée par M. le Dr Mossadegh, Premier Ministre d'Iran, assisté par M. Nasrollah Entezam, Ambassadeur, ancien Ministre.

En outre le Gouvernement de l'Iran a désigné:

comme avocat: M. le Président Henri Rolin

et comme conseils:

MM. Allah Yar Saleh, ancien Ministre,
le Dr S. Ali Shayegan, ancien Ministre, Député au
Parlement,
le Dr Mozafar Baghai, Député au Parlement,
l'Ing. Kazem Hassibi, Député au Parlement,
le Dr Mohamad Hossein Aliabadi, Professeur à la
Faculté de Droit de Téhéran.

D'autre part la délégation du Gouvernement du Royaume-Uni pour la procédure orale dans l'affaire précitée sera la suivante:

Agent: Sir Eric Beckett, K.C.M.G., Q.C.,
Jurisconsulte du Ministère des Affaires étrangères;

Conseils: Sir Lionel Heald, Q.C., M.P., Attorney-General,
Le Professeur C.H.M. Waldock, C.M.G., O.B.E., Q.C.,
Professeur Chichele de droit international à l'University
d'Oxford,
M. H.A.P. Fisher, Avocat au Barreau anglais,
M. D.H.N. Johnson, Jurisconsulte adjoint au Ministère des
Affaires étrangères,

Expert: M. A.K. Rothnie, Département d'Orient, Ministère des
Affaires étrangères.

La Haye, le 6 juin 1952